

Reddition de comptes du vérificateur général

**Rapport du vérificateur général
de la Ville de Lévis
2015**

6

Table des matières

Bureau du vérificateur général.....	1
Activités (mai 2015 à avril 2016).....	1
Ressources	1
Associations, forums et formation.....	2
État des dépenses du bureau du vérificateur général (au 31 décembre 2015)	3

Bureau du vérificateur général

- 1 Le bureau est constitué du vérificateur général et d'une adjointe exécutive. Lors de la réalisation de mandats d'audit, le vérificateur général procède à l'embauche de ressources externes, en fonction des compétences requises.

Activités (mai 2015 à avril 2016)

- 2 L'intervention du vérificateur général de Lévis, concernant l'audit des états financiers des entités faisant partie de son champ de compétence et l'audit du calcul du taux global de taxation réel, se fait en étroite collaboration avec les auditeurs externes. Pour 2015, j'ai signé des rapports d'auditeur concernant ces cinq organisations, de même que le taux global de taxation réel.
- 3 Dès mon arrivée en fonction, en avril 2015, j'ai entrepris une prise de connaissance des enjeux et intérêts significatifs de la Ville. Le chapitre 1 de mon rapport daté du 5 octobre 2015 en présente une synthèse, reprise dans l'annexe A du présent rapport. J'ai de plus réalisé un audit de l'application des recommandations concernant la Société de transport de Lévis, aussi publié le 5 octobre dernier.
- 4 En lien avec les enjeux identifiés à mon arrivée, j'ai entrepris l'étude de la gestion contractuelle, et réalisé un audit sur l'octroi des contrats de 100 000 dollars et plus. Parallèlement à cet exercice, j'ai développé une stratégie d'audit sur la gestion des acquisitions de biens et services à la Ville.
- 5 Finalement, j'ai réalisé une étude des activités et des enjeux de l'Office municipal d'habitation de Lévis, dans le but d'identifier les interventions d'audit potentielles qui pourraient y être réalisées au cours des prochaines années. Cet examen sera présenté prochainement aux membres du conseil d'administration de l'Office.

Ressources

- 6 La réalisation de mandats d'audit dans un cadre non financier requiert une expertise spécifique concernant, par exemple, le développement de programmes d'audits visant à collecter une preuve documentaire et testimoniale suffisante pour évaluer objectivement les systèmes et les procédures opérationnels en place ainsi que ceux relatifs à la gestion de l'information et à la reddition de comptes. Outre mon expérience de travail, cette expertise n'est pas disponible actuellement au bureau du vérificateur général de Lévis.
- 7 Afin de réaliser mon mandat, je procède donc à l'embauche de ressources externes ayant déjà effectué des audits dans un contexte de vérification législative. La gestion des contrats en semblable matière exige non seulement une définition précise des

attentes du vérificateur général, mais également de sa part une surveillance étroite des travaux réalisés.

- 8 Le tableau suivant présente les ressources externes qui ont collaboré aux travaux du vérificateur général, entre mai 2015 et avril 2016.

Ressources externes	Montants (mai 2015 à avril 2016)
Guy Perron CPA inc.	39 840 \$
Guy Tremblay CPA, CA	40 860
Michel Paré CIA, CISA, CRISC, Actuaire	12 690
Mallette S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés	14 100
Myriam Lévesque CPA, CA	3 450
Groupe Expertise Conseil et Gestion inc.	2 360
JNT conseils inc.	470
Total	113 770 \$

- 9 Compte tenu des ressources disponibles, les projets d'audit que j'entreprends doivent être modestes, soit de l'ordre de 1 000 heures. À titre d'illustration, l'effort global de vérification pour les sept projets retenus au chapitre 2 s'élèverait approximativement à 8 500 heures. Actuellement, environ 2 500 heures par année peuvent être consacrées directement aux activités d'audit. À ce rythme, la réalisation des projets envisagés pourrait s'échelonner sur une période de trois à quatre ans, si aucun autre mandat d'audit n'est entrepris. Or, d'autres secteurs de la Ville, ou d'autres organisations faisant partie du champ de compétence du vérificateur général, pourraient nécessiter des interventions.
- 10 Dans ce contexte, mes intentions sont d'une part de doter la Ville d'une expertise additionnelle pour la réalisation de mandats d'audit de performance, et d'autre part d'adapter la méthodologie d'audit aux besoins de la Ville.
- 11 Je poursuivrai donc mes démarches en 2016 pour assurer un juste équilibre entre le nombre et l'ampleur des mandats d'audit et les ressources disponibles.

Associations, forums et formation

- 12 Le vérificateur général participe à un regroupement des dix vérificateurs législatifs municipaux, l'Association des vérificateurs généraux municipaux du Québec. Ce regroupement constitue un lieu d'échange d'expertises et de connaissances pertinentes à l'exercice de nos fonctions.
- 13 Par ailleurs, la Fondation canadienne pour la vérification intégrée (CCAF/FCVI), créée par les vérificateurs législatifs canadiens, fournit aussi un forum d'échanges et de

support. Récemment, la CCAF/FCVI a créé un regroupement des vérificateurs généraux municipaux du Canada. Celui-ci est appelé à jouer un rôle important dans le futur concernant l'échange de pratiques professionnelles entre pairs et la formation.

- 14 Afin de me conformer aux exigences de ma profession, j'ai participé depuis mai 2015 à 34 heures de formation visant principalement la connaissance du secteur municipal, la comptabilité, l'audit financier ainsi que l'audit de performance.

État des dépenses du bureau du vérificateur général (au 31 décembre 2015)

- 15 Le budget du vérificateur général est déterminé par l'article 107.5 de la Loi sur les cités et villes. Pour l'année 2015, celui-ci s'élève à 345 000 dollars et représente un peu plus que le taux statutaire de 0,15 % du budget de fonctionnement de la Ville.
- 16 Notons que le bureau du vérificateur général a enregistré un surplus de l'ordre de 55 000 dollars en 2015, dû principalement à l'absence d'un titulaire de la fonction durant les quatre premiers mois de l'année. À ma demande, le conseil de la Ville a accepté de reporter ces crédits inutilisés à l'année 2016.
- 17 Voici l'état des dépenses du bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté à la suite.

	Budget	Réalizations	
	2015	2015	2014
Rémunération	190 737 \$	165 345 \$	116 518 \$
Avantages sociaux et charges sociales	48 114	47 689	31 722
Déplacement et représentation	2 830	1 156	130
Publications	3 770	1 210	2 334
Honoraires professionnels	91 999	66 387	14 091
Formation	1 890	1 626	-
Cotisations versées à des associations	2 830	3 193	973
Fournitures de bureau	2 830	3 036	118
	345 000 \$	289 642 \$	165 886 \$

Note complémentaire

Principales méthodes comptables :

L'état financier est établi conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les dépenses comprennent uniquement les dépenses directement engagées par le vérificateur général de la Ville de Lévis.

MALLETTE

Mallette S.E.N.C.R.L.

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4

Téléphone 418 653-4431

Télécopie 418 656-0800

Courriel info.quebec@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit de l'état des dépenses engagées (informations financières) du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Ces informations financières ont été préparées afin de satisfaire à l'article 108.2.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Responsabilité de la direction pour les informations financières

La direction du Bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces informations financières conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'informations financières exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les informations financières, sur la base de notre audit. Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les informations financières. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les informations financières comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Ville portant sur la préparation et la présentation fidèle des informations financières afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les informations financières donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des dépenses engagées par le vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette, S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 27 avril 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A102687

MALLETTE